

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-298 DU 23 JUIN 2006

Chargeant Maître **Abraham ZINZINDOHOUE**, Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de **Monsieur Venance GNIGLA**, Ministre Délégué chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République pour compter du mardi 20 juin 2006

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n°2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 20 juin 2006, Maître **Abraham ZINZINDOHOUE**, Ministre de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim de Monsieur **Venance GNIGLA**, Ministre Délégué chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 juin 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFED 4 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB1.